

# Communiqué

aux parents de nos élèves du primaire  
et du secondaire

## **OBJET : TRANSITION DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 VERS 2020-2021**

La Prairie, le 17 juin 2020 – Comme indiqué au calendrier scolaire de la formation des jeunes pour l'année en cours, la fin de celle-ci aura lieu le 19 juin 2020. C'est donc jusqu'à vendredi de cette semaine que se poursuivront les enseignements selon la formule en cours pour votre enfant (à distance ou à l'école selon le cas). Comme vous le savez, l'objectif étant de favoriser l'accumulation du bagage nécessaire à chaque élève afin de passer au niveau supérieur.

### **Passage à l'année suivante**

Tel qu'annoncé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), il n'y aura pas d'examen du MÉES ni aucune évaluation d'ici la fin de l'année scolaire. Le passage au niveau supérieur se fera de la manière suivante :

*L'élève qui était en réussite après les deux premières étapes* et qui a poursuivi ses apprentissages en lien avec les savoirs essentiels fondamentaux pour assurer une transition harmonieuse vers le prochain niveau sera promu au niveau supérieur.

*L'élève qui, au 14 mai dernier, n'avait pas démontré sa réussite* a eu depuis, l'occasion de soumettre des preuves d'apprentissage variées en fonction du plan de travail (entretien avec l'enseignant, analyse de productions, observation en direct, etc.) pour témoigner de la progression de ses apprentissages et permettre de soutenir le jugement professionnel de son enseignant à la fin de l'année.

Pour l'ensemble des élèves, la rétroaction a été privilégiée jusqu'à la fin de l'année afin d'assurer un dialogue constant avec leur enseignant et leur permettre de s'améliorer. Le jugement qui sera effectué par l'équipe-école concernant un élève sera communiqué aux parents par l'école de son enfant.

### **Bulletin de fin d'année**

À la lumière des informations émises par le MÉES voici ce qui se retrouvera au bulletin de l'élève :

- Pour les élèves du primaire et de 1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> secondaire, seule une mention indiquant la réussite ou la non-réussite apparaîtra au bulletin pour chacune des matières.
- Pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, un résultat en pourcentage figurera au bulletin pour chacune des matières. Sur le relevé des apprentissages émis par le MEES, il n'y aura pas de pourcentage, mais la mention réussite ou non-réussite.

En ce qui concerne les élèves du préscolaire, les parents verront une cote de A, B, C ou D au bilan de fin d'année.

### **En attendant septembre**

L'ensemble du personnel des établissements scolaires travaille à assurer une transition harmonieuse vers la prochaine année scolaire et à préparer la rentrée afin que les élèves soient accueillis dans une atmosphère rassurante et bienveillante en septembre.

D'ici là, plusieurs ressources sont disponibles pour soutenir les parents en attendant la prochaine année scolaire, si tel est leur souhait :

- [Ressources particulières pour les parents](#)
- [Activités et jeux pour continuer à apprendre à la maison](#)
- [L'école ouverte](#)
- [Télé-Québec en classe](#)
- [Alloprof](#)

Les parents qui ont des inquiétudes en lien avec les apprentissages et la réussite scolaire de leur enfant sont invités à communiquer directement avec leur enseignant.

### **Rentrée scolaire 2020-2021**

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, a annoncé en matinée, la réouverture de toutes les écoles du Québec à compter de la rentrée scolaire 2020-2021. À cet effet, nous vous invitons à prendre connaissance d'une correspondance de sa part à l'intention des parents : [Lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur](#). Pour prendre connaissance de toutes les informations à ce sujet, nous vous invitons à lire la correspondance suivante : [Feuillelet aux parents](#).

### **Mise en place du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries**

Nous profitons de cet écrit pour vous informer que depuis le lundi 15 juin, les commissions scolaires francophones, comme nous les connaissons, sont devenues des centres de services scolaires. Une page de l'histoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries s'est alors tournée puisque celle-ci est devenue par le fait même, le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS). Pour plus de détails à ce sujet : [Communiqué](#).

Nous souhaitons à tous nos élèves une belle fin d'année scolaire et à vous, chers parents, un merveilleux été!

*La Direction générale*